Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260430-DEL20260459-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026-04-59

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026 – DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

Date d'affichage : 23 avril 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :
Eliane PICART à Céline SENECHAL
Lauriane CHATRY à Joël TRANVOUEZ
Adrien CONNAN à Monique BRONEC

Monsieur Jean-Yvon BOUCHEVARO a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260430-DEL20260459-DE

BUDGET PRINCIPAL 2026 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026-02-16 du 11 février 2026 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2026,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la ville,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modification n°1 du budget principal 2026.

PJ : Décision modificative n°1

Avis de la commission :
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, associations patriotiques, relations internationales réunie en format plénière : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité
7 abstentions (Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 29 AVRIL 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB





Le secrétaire de séance,
Jean-Yvon BOUCHEVARO

